



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02/03/2022

BARBARA POMPILI ET BERANGERE ABBA INTRODUIRONT LA 74° REUNION DU COMITE PERMANENT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITE A LYON LE 7 MARS

La Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) réunira son comité permanent du 7 au 11 mars à l'hippodrome de Vaulx-en-Velin. Il s'agit d'une des conventions les plus importantes au niveau mondial en matière de protection de la biodiversité. Barbara Pompili et Bérangère Abba ouvriront la 74ème réunion de ce Comité permanent, le lundi 7 mars, à 9h.

La CITES réunit 184 pays engagés à protéger plus de 38 000 espèces animales ou végétales menacées. La convention se penchera notamment sur le sort des éléphants, des jaguars, des hippocampes, des tortues de mer mais aussi de certains bois rares et précieux (comme l'ébène ou le bois de rose). La question du renforcement des contrôles sera également au cœur des discussions entre les 500 participants venus du monde entier, qu'il s'agisse de lutte contre la corruption ou du commerce illégal d'espèces sauvages.

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique : « La surexploitation des espèces sauvages, et en particulier leur commerce illégal, est la deuxième menace pour la biodiversité mondiale. La France est engagée de longue date dans les travaux de la CITES, et c'est donc une grande fierté que ce soit notre pays qui accueille une réunion aussi importante. »

Bérangère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité: « Le braconnage et le trafic illicite sont un fléau pour la biodiversité et pour les économies locales et la CITES est un outil puissant pour s'y opposer. Les travaux qui commenceront lundi permettront d'avancer sur des sujets majeurs comme l'ivoire ou la protection des forêts mais aussi sur la façon dont les outils de la CITES pourront jouer un rôle dans la prévention des zoonoses. »

Pierre Athanaze, Vice-président de la Métropole de Lyon délégué à l'environnement et à la protection animale : « La Métropole de Lyon agit sur son territoire en faveur de la biodiversité en créant des corridors écologiques, des forêts urbaines et en végétalisant son territoire. Accueillir la CITES est une formidable opportunité de sensibiliser les habitants à un combat majeur que nous devons mener à l'échelle mondiale. »

Qu'est-ce que la CITES ?

Après la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation d'espèces sauvages constitue l'une des causes majeures de disparition de la biodiversité. Depuis le 1er juillet 1975, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (dite Convention de Washington et connue sous son acronyme anglais CITES) réglemente le passage en frontières de quelques 35 000 espèces animales et végétales.

L'objectif de la CITES est de garantir que le commerce international des animaux et plantes protégés ne nuise pas à la conservation de la biodiversité.

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse

Service presse de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Tél: 01 40 81 78 31

Mail: secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Service presse de Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité

Tél: 01 40 81 18 11/06 07 56 06 26 Mail: presse.abba@ecologie.gouv.fr

Service Presse Métropole de Lyon :

Tél: 04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

Mail: Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

Désinscription ici